

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 DECEMBRE 2018

GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) : Approbation du rapport de la CLETC (Commission Locale Evaluations du Transfert de Charges)

Depuis le transfert de la compétence Gemapi à Agglopolys, les communes participent financièrement. Le calcul est basé sur les dépenses des 3 dernières années :

La participation est de 2 584,67 €.

L'ensemble du Conseil Municipal valide la somme à régler.

Personnel communal : titularisation d'un adjoint technique stagiaire et d'un adjoint administratif stagiaire

Madame Elodie DENIAU sera titularisée, à partir du 16 décembre 2018, sur les deux postes qu'elle occupe.

L'ensemble du Conseil Municipal valide cette proposition.

Secrétariat de mairie : recrutement d'un stagiaire – signature d'une convention de stage

Madame Coralie PREVOST, en reconversion professionnelle, viendra faire un stage, non rémunéré, en mairie du 21 janvier au 15 février 2019. Elle est en formation d' « Employée Administrative et d'Accueil » au Greta.

Les membres du Conseil Municipal acceptent ce stage.

Propriété « La Thibourdière » : projet d'acquisition d'une cressonnière classée petit patrimoine remarquable

Cette propriété, située sur la route de Fougères, était en vente depuis très longtemps. Elle vient de trouver acquéreur. Les nouveaux propriétaires acceptent de vendre à la commune la cressonnière, d'une surface de 290 m², dont le coût est fixé à 116 €. Les deux actes seront signés courant décembre.

L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour cette acquisition.

Société Segilog/Berger-Levrault : reconduction du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite reconduire le contrat de 3 ans pour :

- les logiciels et les mises à jour pour un montant de 2 349 € HT par an,
- la maintenance pour un montant de 261 € HT par an

Contrats d'occupation du domaine public

La commune reçoit une redevance d'ENEDIS, de GRDF et de FRANCE-TELECOM en cas de travaux. La somme maximum est de 203 € pour les communes de moins de 2 000 habitants, soit 0,35 € par mètre linéaire.

Les membres du Conseil Municipal valident ce forfait.

Conseil des Jeunes : prix concours « Jeunes Citoyens du Loir-et-Cher »

Ils ont reçu, le 24 novembre dernier, à la Préfecture, le 1^{er} prix ex-æquo pour les actions qu'ils ont menées dans la commune.

Affaires diverses

La Structure d'Accueil et d'Activités de Jour (SAAJ) de l'ADAPEI41 (Association de Parents et Amis de Personnes handicapées mentales) expose, du 4 au 18 décembre prochain, des peintures réalisées par les personnes en situation de handicap. Chaque « élève » est mis à l'honneur dans sa commune. A Cheverny, c'est Jeffrey ROUSSAY, habitant de Cheverny, qui fera l'objet d'un reportage.

Fissures dues à la sécheresse : un nouveau dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est en cours de constitution . Les dossiers des habitants devront être déposés en mairie au plus tard le 21 décembre.

Qualité de l'eau : après contrôles de l'ARS, elle est de bonne qualité.

Giratoire, trottoirs et piste cyclable : le coût total est de 459 960,93 €. Les subventions s'élèvent à 276 400,39 €, représentant 60 % du montant de la réalisation. Le montant restant à la charge de la commune est de 183 560,54 €, couvert par l'emprunt de 200 000 €.

Gestion de l'eau : l'agence de l'eau du bassin Loire-Bretagne lance une consultation, du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019, pour préparer le plan de gestion des eaux et le plan de gestion des risques d'inondation pour les années 2022 à 2027. Site internet : prenons-soin-de-leau.fr

Voisins vigilants : pour la mise en place du dispositif le bourg, une réunion est prévue le 12 décembre à 18 h 30, en mairie.

Conseil Municipal lundi 7 janvier 2019 à 19 h